



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA**

COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

en date du **1er AVRIL 2008**

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,
L'an deux mil huit, le premier du mois d'avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment
convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la
Présidence de Monsieur DELATTRE, Maire – Député Honoraire.

PRÉSENTS : M. DELATTRE, Mme CAVECCHI, M. SALLOT, M. CHANUDET, Mme LASCOT, M. SOUIED,
Mme BETIS, M. BENLARBI, Mme HINAUX-PAUTARD, M. VERBRUGGHE, Mme DODIN,
M. MELKI, Mme CATUSSE, M. MONTOUT, M. FINCK, Mme MICHAUT, M. LANDRY,
Mme WOZNIAK, M. JABR, Mme BAIN, M. FERNANDEZ, Mme MOSER, M. YVARS,
Mme MERCHIE, M. SANZ, Mme GONZALEZ, M. HINDRÉ, Mme VIEILLARD- BRUMENT,
M. DONOT, M. SÉBAOUN, M. LANDRIOT, Mme LEVAILLANT, M. RAISSÉGUIER,
Mme CHARRIÈRES, M. BEN HABIB, Mme AUBOIN, M. BOURNONVILLE.

ABSENTS : Mme DIDELET (Pouvoir à Mme CAVECCHI)
Mme BAUGÉ (Pouvoir à Mme DODIN)

SECRETAIRE : M. HINDRÉ

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code des Collectivités
Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. HINDRÉ ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal convoqué le 25 mars 2008, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

- 1. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DÉMISSIONNAIRE.**
En raison de la démission de Madame Marie-Claire ROBERT, signifiée par courrier en date du 16 mars 2008, il convient de procéder à l'installation de Madame Michèle AUBOIN, suivante de liste, en application des dispositions de l'article L.270 du Code Electoral.
- 2. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**
(Rapporteur Mme BETIS)
Par délibération en date du 15 Mars 2008, le Conseil Municipal a fixé à 15 le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale. Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux (7) et de membres issus de la société civile (7). La nomination des représentants de ces associations se fera par arrêté du Maire. Par contre, la désignation des administrateurs issus du Conseil Municipal doit être faite lors de ce Conseil.
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE que sont élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

 - Madame BETIS Viviane
 - Madame LASCOT Françoise
 - Madame WOZNIAK Eve
 - Monsieur JABR Azzedine
 - Madame BAIN Martine
 - Monsieur BEN HABIB Ghouti
 - Madame AUBOIN Michèle
- 3. COMMISSIONS COMMUNALES, EXTRA MUNICIPALES , ORGANISMES DIVERS :**
MODIFICATION DES MEMBRES. (Rapporteur M. LE MAIRE)
Suite à la démission de Mme Marie-Claire ROBERT, et l'installation de Mme Michèle AUBOIN, il convient d'adopter les modifications apportées aux tableaux des Commissions Municipales, Extra- Municipales et divers organismes.
APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE de notamment procéder a une nouvelle désignation de membres afin de remplacer Mme Marie-Claire ROBERT au sein des Commissions Municipales, extra-municipales et dans les divers organismes.
- 4. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D' AGGLOMÉRATION VAL ET FORET.** (Rapporteur M. LE MAIRE)
M. le Maire propose de reporter cette question à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 10 avril prochain afin de permettre aux représentants des communes membres de faire connaître leur position sur la proposition de faire évoluer la représentation des communes au sein de Val & Forêt.
- 5. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2007.** (Rapporteur M. LE MAIRE)
Le procès verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2007 n'apporte aucune observation, il est donc adopté à l'unanimité.
- 6. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES RELATIF A LA PRÉSENTION DU BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET VILLE.** (Rapporteur M. SOUIED)
LES PRIORITES BUDGETAIRES 2008

 - 1- La maîtrise de la fiscalité locale, depuis huit ans, les taux de fiscalité demeurent inchangés, en 2008 les taux seront maintenus.
 - 2- Le développement des services offerts à la population : notamment dans le domaine de la petite enfance et de la politique de la ville.
 - 3- La poursuite du plan pluriannuel d'investissements : avec notamment la réhabilitation du quartier de la Fontaine Bertin.

LES PRINCIPAUX POSTES QUI SERONT PROPOSES LORS DU VOTE DU BUDGET 2008.

Le budget global pour 2008 sera de 46,661 M€, sachant que les crédits votés au BP 2007 s'élevaient à 47,594 M€.

En fonctionnement, le budget 2008 sera de 37,440 M€, sachant que les crédits votés au BP 2007 s'élevaient à 36,445 M€.

En investissement, le budget 2008 sera de 9,222 M€, sachant que les crédits votés au BP 2007 s'élevaient à 11,150 M€.

M. SÉBAOUN, au nom du Groupe « Franconville Citoyenne » indique qu'il ne s'étendra pas longuement sur une contre proposition car le programme de chaque groupe a été proposé lors de la campagne des Municipales et que la population a fait son choix.

7. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES RELATIF A LA PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET ASSAINISSEMENT. (Rapporteur M. LE MAIRE)

Les principaux postes du BP 2008 :

Le budget primitif 2008 d'Assainissement se décompose ainsi :

- En fonctionnement : 699.600 €
- En investissement : 1.294.400 € soit un total de 1.994.000 €.

Le budget de fonctionnement est en augmentation d'environ 6,65% entre 2007 et 2008.

Les dépenses d'investissement relatives aux travaux d'assainissement représentent 1.246.000 Euros. Ces dépenses s'inscrivent dans le cadre du programme pluriannuel issu de l'étude diagnostic. Pour 2008, la réfection de l'assainissement de 10 rues est programmée.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2008 s'élevait à 275.778 €.

8. CONVENTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DANS LES DOMAINES D'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES, DE CONSOMMABLES ET D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE. (Rapporteur Mme CAVECCHI)

Au 1^{er} septembre 2008, le contrat de concession signé avec un prestataire extérieur arrive à échéance. A cette date, le bâtiment de la cuisine centrale, les installations et le matériel appartiendront à la ville. Dans ce contexte, la ville gèrera intégralement la production des repas pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, le self municipal ainsi que les goûters.

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale de Franconville ; établissement public, qui gère le fonctionnement de deux crèches, de deux haltes garderies et organise le portage des repas à domicile pour les seniors a besoin de repas pour ces structures.

Partant du constat de l'intérêt d'un regroupement des commandes en matière d'achat des denrées alimentaires, des consommables, d'une prestation d'assistance technique, entre la ville de Franconville et le C.C.A.S de Franconville, il est procédé à un conventionnement s'inscrivant dans le cadre des dispositions du code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 et plus particulièrement son article 8 portant sur les groupements de commandes.

Ce groupement permettra de réaliser des économies d'échelle et simplifiera la gestion de la production des repas.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, PROPOSE la création d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché dans les domaines d'achat de denrées alimentaires, de consommables, d'une assistance technique, et DE DÉSIGNER la Commission d'Appel d'Offres de la commune comme CAO du groupement, et D'AUTORISER le Maire à signer la convention.

9. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE REPRÉSENTÉ PAR L'INSPECTION D'ACADÉMIQUE.

(Rapporteur Mme CAVECCHI)

Par courrier en date du 9 janvier 2008, le Ministre de l'Éducation Nationale a souhaité qu'en cas de grève des enseignants du primaire, un service d'accueil des élèves soit mis en place par les communes.

En contrepartie, l'État versera aux communes une contribution déterminée comme suit :

- 90 € par jour pour 1 à 15 élèves accueillis
- 180 € par jour pour 16 à 30 élèves accueillis
- 270 € par jour pour 31 à 45 élèves accueillis
- A partir de 46 élèves accueillis, 90 € par jour et par groupe de quinze élèves accueillis. Le nombre de groupe est calculé en divisant le nombre d'élèves accueillis par quinze, le résultat étant arrondi à l'entier supérieur.

APRES en avoir délibéré, à la Majorité, avec l'abstention du Groupe « Franconville Citoyenne » LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Inspection Académique du Val D'Oise, Représentant de l'État.

10 - DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE du 22 novembre 2007 au 11 février 2008.

Le Conseil Municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L. 2122-22 ont été portées à la connaissance des membres du Conseil municipal :

1. Fourniture, livraison et installation d'un photocopieur couleur et reprise d'un ancien photocopieur : signature de marché à procédure adaptée avec la Société CANON. Cet achat fait l'objet d'un crédit bail pour un loyer trimestriel de 795,53 € TTC pendant 12 trimestres avec option d'achat de 38,83 € TTC.
2. Renouvellement de mandat de syndic confié au Cabinet FONCIA LACOMBE (St Gratien) par les syndicaux de la copropriété Zac de Montédour dont la Commune est copropriétaire.
3. Contrat de fourniture d'énergie électrique pour la Crèche du Stade par Electricité de France au tarif jaune option de base, utilisations moyennes.
4. Virements de crédits n°4 au titre de l'année 2007 – budget ville : en fonctionnement et en investissement.
5. Modification de la décision n°07-211 relative à un contrat avec l'Association Pois de Senteur pour un montant de 431 € la prestation pour un effectif de 110 enfants maximum.
6. Avenant au contrat d'abonnement « contrôle des appareils de lavage de manutention et de machines » avec la Société APAVE dont le montant de la cotisation supplémentaire est fixé à 309,- € TTC. avec une indemnité de distance de 5% soit 388,04 € TTC.
7. Convention pour le spectacle « le voyageur musical » passée avec SCOP-ARL dont le montant de la prestation s'élève à 590 € TTC.
8. Signature d'un marché à procédure adaptée pour des travaux d'aménagement de la future Mairie annexe (Epine Guyon) avec la Société PARISIS CONSTRUCTION pour un montant de 127.676,78 € TTC.
9. Modification de la décision n°07-230 relative aux participations familiales pour les centres de loisirs pour l'année 2008. Erreur de montant modifié dans le tableau par un soulignement.
10. Fourniture, livraison et installation de 2 machines à laver et 1 sèche linge grande capacité : signature de marché à procédure adaptée avec la Société GIRBAU pour un montant de 18.059,60 € TTC.
11. Fourniture et livraison de bois et dérivés (07ATE002) : signature de marché à procédure adaptée avec la Société DISPANO d'un montant minimum de 25.000 € et maximum de 85.000 € H.T.
12. Annulation de la Régie d'Avances temporaire « Service Municipal de la Jeunesse – mini séjours à compter du 31 décembre 2007.
13. Annulation de la sous-régie de recettes « Service Municipal de la Jeunesse – maison des loisirs et jeunes de Montédour à compter du 31 décembre 2007.
14. Annulation de la sous-régie de recettes « Service Municipal de la Jeunesse – maison des loisirs et jeunes de la Fontaine Bertin à compter du 31 décembre 2007.
15. Convention passée avec la Société IMAGINE.SHOW pour une démonstration et animations de magie d'un montant de 625,- € TTC.
16. Convention passée avec la Société 2 MES GARS WAT pour des ateliers et animations de Slam d'un montant de 2.614,40 € TTC.
17. Avenants n°1 au marché n° 07BAT017 au contrat de fourniture et installation de mobilier adultes et enfant pour la crèche rue des Pommiers Saulniers pour 3 lots.

18. Marché 07MAG001 – Fournitures de bureaux : signature de marché à procédure adaptée à bons de commande avec la Société PERIWAY d'un montant minimum de 15.000 € et maximum de 25.000 € H.T.
19. Contrat de maintenance sur 14 adoucisseurs d'eau : signature de contrat avec la Société CLIMATISATION DE FRANCE pour un montant de 1339,52 € TTC.
20. Contrat d'entretien de la sirène de la l'hôtel de ville : signature de contrat avec la Société DEMAY pour un montant annuel de 126,05 € TTC.
21. Annulation de la régie et des sous-régies de recettes « Etudes aux Collèges » – à compter du 31 décembre 2007.
22. Annulation de la régie et des sous-régies de recettes Aides aux Devoirs » – à compter du 31 décembre 2007.
23. Convention relative à la maintenance du matériel de relevé et de traitement de monnaie pour le stationnement payant avec la Société France ESPECES pour un montant de 744 € H.T. d'une durée de 5 ans.
24. Signature de contrat avec la Société PARTY TEAM pour une animation piste de danse, sonorisation et éclairage d'un montant de 2593,55 € TTC.
25. Marché 07SEC002 – Mission de surveillance et de gardiennage – année 2008 : signature de marché à procédure adaptée à bons de commande avec la Société ACTION TOTAL SECURITE d'un montant minimum et maximum.
26. Marché 07URB001 – Elaboration du Plan Local de l'Urbanisme : signature de marché à procédure adaptée avec la Société ESPACE VILLE d'un montant de 101.289,24 € TTC.
27. Convention relative à la mise en œuvre du programme « Forestiers Juniors » dans les écoles élémentaires de la Fontaine Bertin et Jules Ferry signée avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France de 30 € par classe et demi-journée, 23 interventions sont prévues au total.
28. Participation pour le raccordement à l'égout – revalorisation à compter du 1^{er} janvier 2008 soit un montant de 595 €.
29. Révision des tarifs de location et charges des logements communaux par la Commune à compter du 1^{er} janvier 2008.
30. Révision du tarif de la fourniture d'eau aux personnes logées par la Commune à compter du 1^{er} janvier 2008.
31. Révision du tarif des droits de voirie à compter du 1^{er} janvier 2008.
32. Droit de préemption urbain de la commune sur un local commercial et ses annexes au sein de l'immeuble sis 128 rue de la Station – parcelle cadastrée AD945
33. Révision du tarif des droits de stationnement des taxis à compter du 1^{er} janvier 2008.
34. Annulation et remplacement de la décision n° 07-233 du marché 07CPM003 pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un photocopieur couleur et reprise d'un ancien photocopieur.
35. Contrat de maintenance du logiciel LANDPARK SNMP passé avec la Société CERUS pour un montant de 228,43 € TTC reconduit annuellement.
36. Contrat de maintenance du logiciel IMAGE : gestion des actes d'état civil numérisés, passé avec la Société LOGITUD pour un montant de 1074,60 € TTC d'une durée d'un an.
37. Convention entre la ville de Franconville et l'Association ESSIVAM : pour une prestation d'un montant de 8740 €.
38. Convention entre la ville de Franconville et l'Association ESSIVAM : pour une prestation d'un montant de 9340 € pour 36 semaines de formation.
39. Marché 07SCHS001 – Marché public de lutte contre les animaux nuisibles : rats, souris, fourmis et blattes : signature de marché à procédure adaptée avec la Société RENTOKIL INITIAL d'un montant de 7.788,40 € TTC pour le lot n°1 et 2000 € TTC pour le lot n°2.
40. Marché 07SCO002 – Prestations de transport en autocars et déplacements réguliers et occasionnels d'enfants et adolescents – Avenant n°1 : signature d'un avenant au marché avec la Société des Cars LACROIX pour une durée d'un an.
41. Installation de toilettes publiques au Mail du Centre et dans le Parc de la Mairie : signature de marché à procédure adaptée pour les travaux avec la Société SAGELEC d'un montant total de 67.077,66 € TTC.

42. Marché 07SCO002 – Entretien des cabines d’aisance et de diffuseurs de désodorisants pour les lieux publics : signature de marché à procédure adaptée avec la Société CHIMINVEST d’un montant total de 30.147,33 € TTC pour 3 ans.
43. Désignation d’un avocat à effet de représenter la commune dans le dossier relatif aux dommages survenus à proximité du terrain sis 5 avenue des Marais : Maître FARGE à Cergy-Pontoise.
44. Maîtrise d’œuvre pour la requalification des espaces extérieurs du quartier de la Fontaine Bertin : signature de marché à procédure adaptée avec HORTESIE SARL (Vigny) d’un montant de 208.216,42 € TTC.
45. Contrat de service auprès de la Société SECAP : passation de contrat d’assistance technique pour une durée d’un an d’un montant de 1 111 € H.T.
46. Contrat de service auprès de la Société KONICA MINOLTA : passation de contrat avec la Société sise à Carrières sur Seine pour un an.
47. Contrat de location d’un ensemble MODULAIRE – Marché de l’Epine Guyon : passation de contrat avec la Société MODULOBASE pour 24 mois d’un montant de 328,90 € TTC.
48. Contrat de prestation de service avec Isabelle MERCAT-MAHEU : signature pour 3 ateliers d’écriture programmés pour les 26/01-02/02- et 09/02/2008 au sein de la médiathèque pour 630 € TTC.
49. Contrat de prestation de service avec l’Association SPEIRA : signature pour 2 séances de contes le samedi 2 février 2008 à la médiathèque pour 900,- € TTC.
50. Contrat de prestation de service avec AUDE SAMAMA : signature pour 4 ateliers de création graphique programmés pour les 08 et 09 février 2008 au sein de la médiathèque pour 865 € TTC.
51. Contrat de prestation de service avec l’Association MAILLES ET MOTS : signature pour 12 séances de contes entre le 23/01 au 10/12/2008 dans les maisons des Fontaines et de l’Europe pour 4800 € TTC.
52. Convention avec l’Agence Conseil CALYSTO : signature de convention dans le cadre d’une soirée-débat organisée par le REAAP le 5 février 2008. Montant de l’intervention : 520,26 € TTC.
53. Contrat de location d’un ensemble MODULAIRE (15m²)– Rue des Onze Arpents : signature d’un contrat pour une durée de 6 mois pour un montant de 215,28 € TTC.
54. Avenant n°1 – Marché de nettoyage des vitres et appareils d’éclairage dans les bâtiments communaux : signature au marché initial avec la Société SATURNE SERVICES à Taverny pour un montant de 125,58 € TTC.
55. Marché 07BIB001 – Acquisitions de documents imprimés et multimédia pour la Médiathèque municipale : marché à procédure adaptée pour une durée de deux ans.
56. Contrat de prestation d’animation avec la Cie « les MICHAUD » : signature pour une prestation d’animation et d’ateliers autour du cirque d’un montant de 1107 € TTC.
57. Marché 07ENF002 – Organisation de mini séjours pour juillet et août 2008 : signature d’un contrat pour un marché à procédure adaptée pour un montant total de 15.019,20 € TTC.
58. Contrat de service auprès de la Société CANON : passation de contrat de service pour un photocopieur couleur IRC 2880i pour une durée de 36 mois.
59. Modification de la régie de recettes « Classes transplantées/Centres de Vacances/Remboursement Frais médicaux » : article 7 de l’arrêté n°636 du 23/10/2001.
60. Contrat de maintenance de l’alarme anti-intrusion au CSL – Section billard : signature de contrat avec la Société ALSOTEL pour une redevance annuelle de 358,80 € TTC.
61. Convention sur la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques du 1^{er} degré avec la Commune d’Ermont : signature d’accord de réciprocité avec la commune d’Ermont à compter de l’année scolaire 2006/2007.
62. Remboursement de la différence du prix d’un caveau 3 places à celui d’un caveau 2 places : à Monsieur NGUYEN d’un montant de 253 €.
63. Campagne publicitaire cinéma 2008 pour le CSL : signature de contrat de la Société SEP – Paris pour des prestations qui prennent effet à compter du 1^{er} février 2008 pour un an.
64. Modalités de remboursement des trop-perçus sur l’application des tarifs de l’école de musique, danse et art dramatique de Franconville : remboursements qui se feront par mandat administratif et virements sur le compte du bénéficiaire.

65. Réajustement du tarif à appliquer aux élèves inscrits en éveil musique et danse de l'école de musique, danse et art dramatique – année scolaire 2007/2008 : d'une somme de 43 € correspondant à la différence entre le tarif pour le 1^{er} trimestre du cours « Eveil musique/danse » et du cours « jardin danse ».
66. Convention pour une prestation d'ateliers cirque avec l'Association ART'ACRO : signature pour une prestation d'ateliers autour du cirque d'un montant de 225 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

A Franconville, le 3 mars 2008.

**Le Maire
Député-Honoraire**

Francis DELATTRE